Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260720-D202633-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/33

Conseillers en exercice : 15
Quorum : 08
Conseillers présents : 11
Conseillers ayant pris part au vote : 11
Date de convocation : 01/07/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal, dûment convoqué, réuni le Mardi 07 juillet 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18h30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Marie-Louise PETITBON, excusée ; Emmanuelle LE STUM, excusée ; Agnès MARTIN, excusée et Cyrille LAGRANGE, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Aude BOURHIS

Objet – Commission Communale des Impôts Directs

Présentation : Yves TYMEN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner les membres qui siègeront à la commission communale des impôts directs.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La liste des commissaires titulaires et suppléants doit être établie en nombre double, soit 12 titulaires et 12 suppléants.

Le Conseil municipal prend connaissance de la liste de 24 personnes ayant accepté de constituer la CCID, qui sera transmise la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui établira ensuite la liste définitive.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260720-D202633-DE

Nom Prénom :

ANSQUER Gilbert
BROUQUEL Julien
CARPENTIER Maxime
CLOAREC Ronan
COURBERAND Michel
DELATTRE Patricia
FONTENY Jérôme
HUET Véronique
JONCOUR Monique
KERVAREC Paul
LAGRANGE Cyrille
LE BRUSQ Romain
LE COZ Sylvie
MARIE Mathilde
PHILIPPE Jean-François
PLOUHINEC Marie Yvonne
RAHER Marc
ROGNANT Romuald
SALM Danièle
STEPHAN Sébastien
TANGUY Patrick
TYMEN Yves
YOUINOU Patricia
YOUINOU Pierre

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 11 pour – 0 abstention – 0 contre

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Finistère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 20 juillet 2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN